

LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 – NUMÉRO 05

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (FEC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02
(ANNÉE 2023-2024)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Aux fins de la présente, les parties retiennent les données du Système de gestion des données d'élèves au collégial (Socrate) et les allocations confirmées 2022-2023 transmises à la FEC-CSQ le 6 février 2024.

Pour l'année 2023-2024, les parties nationales s'entendent sur la répartition des montants disponibles selon les critères prévus au Tableau 1.

Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont présentés dans le Tableau 2.

Pour l'année 2023-2024, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FEC-CSQ sont établis en fonction des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2022-2023 et sont présentées au Tableau 3.

TABLEAU 1

1.	Nombre total d'enseignantes et d'enseignants (ETC) :	2 016,66			
2.	Somme à distribuer :	2 016,66	ETC X	75,00 \$	151 249,50 \$
	Moins : Somme distribuée aux collèges du Groupe I :				0,00 \$
	Montant total à distribuer pour les autres groupes :				151 249,50 \$
3.	Valeur de l'ETC pondéré, pour les groupes II, III, IV et V :				
	<u>Montant total à distribuer pour les autres groupes</u>				<u>151 249,50 \$</u>
	Total de l'allocation pondérée				= 49,700972
					<u>3 043,1900</u>

TABLEAU 2

Répartition du fonds provincial par collège	Allocation 2022 - 2023	Groupe	Valeur relative	Montant fixe Groupe I	Allocation pondérée	Montant distribué par collège	
						2023 - 2024	Bénéficiaire
Baie-Comeau	86,51	5	5,00	0,00	432,55	21 498,16 \$	21 498,16 \$
Régional Champlain							
- Champlain à Lennoxville	94,32	2	1,00	0,00	94,32	4 687,80 \$	4 687,80 \$
Drummondville	197,24	2	1,00	0,00	197,24	9 803,02 \$	9 803,02 \$
Gaspésie et des Îles	85,50	5	5,00	0,00	427,50	21 247,17 \$	30 153,58 \$
- Gaspésie Pavillon (section anglophone)	15,13	5	5,00	0,00	75,65	3 759,88 \$	
- CEC des Îles-de-la-Madeleine	20,71	5	5,00	0,00	103,55	5 146,54 \$	
Matane	82,18	5	5,00	0,00	410,90	20 422,13 \$	23 028,95 \$
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Matane)	10,49	5	5,00	0,00	52,45	2 606,82 \$	
Rimouski	209,67	4	3,00	0,00	629,01	31 262,41 \$	39 288,62 \$
- Institut maritime du Québec	43,95	4	3,00	0,00	131,85	6 553,07 \$	
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski)	9,88	4	3,00	0,00	29,64	1 473,14 \$	
Rivière-du-Loup	107,57	3	2,00	0,00	215,14	10 692,67 \$	10 737,40 \$
- CEC du Témiscouata (Rivière-du-Loup)	0,45	3	2,00	0,00	0,90	44,73 \$	
Sorel-Tracy	96,45	2	1,00	0,00	96,45	4 793,66 \$	4 793,66 \$
Victoriaville	123,51	2	1,00	0,00	123,51	6 138,57 \$	7 258,33 \$
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie	11,04	2	1,00	0,00	11,04	548,70 \$	
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal)	11,49	2	1,00	0,00	11,49	571,06 \$	
Total pour les collèges bénéficiant du fonds provincial	1 206,09			0,00	3 043,19	151 249,50 \$	151 249,50 \$

TABLEAU 3

Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier

Nom du collège	Total ETC
Baie-Comeau	86,51
Bois-de-Boulogne	232,91
Régional Champlain	
- Champlain à Lennoxville	94,32
Drummondville	197,24
Gaspésie et des Îles	85,50
- Gaspésie Pavillon (section anglophone)	15,13
- CEC des Îles-de-la-Madeleine	20,71
Gérald-Godin	97,93
Matane	82,18
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Matane)	10,49
Rimouski	209,67
- Institut maritime du Québec	43,95
- Centre matapédien d'études collégiales (Cégep de Rimouski)	9,88
Rivière-du-Loup	107,57
- CEC du Témiscouata (Rivière-du-Loup)	0,45
Sainte-Foy	479,73
Sorel-Tracy	96,45
Victoriaville	123,51
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie	11,04
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal)	11,49
Total ETC	2 016,66

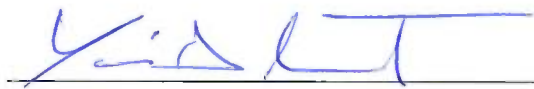
EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce jour 9 du mois de avril 2024.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

POUR LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT
COLLÉGIAL (FEC-CSQ)



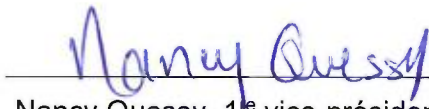
Alexandre Havard, président



Youri Blanchet, président



Jean-François Noël, vice-président



Nancy Quessy, 1^{re} vice-présidente